

## CONTRIBUTION A LA CONSULTATION SUR LA STRATEGIE UE 2020

Bruxelles, le 15 janvier 2010

Les associations membres de la Maison européenne des pouvoirs locaux français restent convaincues de l'intérêt de la stratégie de Lisbonne et de l'utilité d'agir dans un cadre européen. Il apparaît cependant aujourd'hui évident que cette stratégie n'a pas atteint les objectifs fixés dans les délais impartis.

L'expérience des associations membres de la Maison européenne des pouvoirs locaux français montre que les objectifs fixés par la stratégie de Lisbonne se sont révélés trop ambitieux et souvent décalés des priorités des territoires, eu égard à la situation des collectivités locales ainsi qu'à l'instabilité du contexte économique, financier et fiscal.

Il convient donc que les collectivités territoriales et les élus locaux soient associés dès aujourd'hui à la redéfinition des objectifs, des moyens et de la gouvernance de la stratégie de Lisbonne.

Dans ce contexte, les associations membres de la Maison européenne des pouvoirs locaux français rappellent leur position prise :

- au niveau européen à l'occasion de la consultation lancée par le Comité des régions en 2009<sup>1</sup> et du débat sur le rapport Chapman<sup>2</sup>
- au plan national dans le cadre du programme national de réforme français en 2008<sup>3</sup>, et du suivi de ce PNR en 2009<sup>4</sup>.

Elles remercient la Commission européenne pour cette nouvelle consultation qui leur permet de participer pleinement au débat sur l'avenir de la stratégie de Lisbonne.

<sup>1</sup> [http://www.mepfl.eu/documents/?doc\\_n\\_id=439&arb\\_n\\_id=123](http://www.mepfl.eu/documents/?doc_n_id=439&arb_n_id=123)

<sup>2</sup>

[https://toad.cor.europa.eu/2.0\\_QFweb/\(S\(ckdsrxm1uf0kfu55pkvqlcjy\)\)/viewdoc.aspx?doc=%5C%5Cesppub1%5Cesp\\_public%5Ccdr%5Cecos-iv%5Cdocs%5Cecos-iv-032%5Cfr%5Ccdr25-2009\\_rev2\\_pac\\_fr.doc](https://toad.cor.europa.eu/2.0_QFweb/(S(ckdsrxm1uf0kfu55pkvqlcjy))/viewdoc.aspx?doc=%5C%5Cesppub1%5Cesp_public%5Ccdr%5Cecos-iv%5Cdocs%5Cecos-iv-032%5Cfr%5Ccdr25-2009_rev2_pac_fr.doc)

<sup>3</sup> [http://www.mepfl.eu/documents/?doc\\_n\\_id=452&arb\\_n\\_id=123](http://www.mepfl.eu/documents/?doc_n_id=452&arb_n_id=123)

<sup>4</sup> [http://www.mepfl.eu/documents/?doc\\_n\\_id=513&arb\\_n\\_id=123](http://www.mepfl.eu/documents/?doc_n_id=513&arb_n_id=123)

## Orientations de la stratégie UE2020

Les collectivités territoriales sont placées dans une situation paradoxale par rapport à la crise économique : touchées par les difficultés liées à la conjoncture actuelle, comme tous les acteurs économiques, elles sont en même temps et à juste titre sollicitées pour contribuer à enrayer la crise.

Les associations membres de la Maison européenne des pouvoirs locaux français partagent donc le constat de la Commission européenne sur la nécessité de considérer désormais la crise économique, sociale et financière, comme un nouveau paramètre à prendre en compte.

Les associations membres de la Maison européenne des pouvoirs locaux français partagent le souhait que la stratégie de Lisbonne soutiennent les investissements structurants et de long terme, ainsi que la recherche, l'innovation et la formation tout au long de la vie afin de contribuer à faire de la société européenne une société de la connaissance.

Les associations membres de la MEPLF rappellent donc avec force que le traité de Lisbonne assigne désormais à l'UE trois objectifs de cohésion : économique, sociale et territoriale et demandent alors que la stratégie UE2020 prenne en compte ce triple objectif, en s'appuyant sur trois piliers équilibrés : économique, social, et environnemental, fondements du développement durable de l'UE.

La stratégie de Lisbonne doit permettre de réconcilier ces dimensions sans les opposer.

Les associations membres de la MEPLF attachent une grande importance au nouvel objectif de cohésion territoriale introduit par le Traité de Lisbonne et regrettent qu'il ne figure pas dans le document de consultation soumis par la Commission européenne.

La cohésion sociale et la cohésion territoriale constituent des vecteurs de croissance et de compétitivité. En effet, les politiques sociales jouent un rôle déterminant pour limiter les impacts négatifs de la crise financière, économique et sociale, elles doivent par conséquent également être prises en considération.

La stratégie de Göteborg ne doit plus être délaissée. Les questions environnementales et climatiques doivent à l'avenir constituer un axe fort de la stratégie de Lisbonne, y compris la question des « emplois verts » et de l'innovation dans le domaine de l'énergie et de l'environnement. La question de la prévention des risques environnementaux doit être mieux intégrée à la stratégie de Lisbonne.

A l'image du Grenelle de l'environnement en France, les associations membres de la Maison européenne des pouvoirs locaux français proposent que soit lancé à l'échelle de l'Union européenne un grand débat en matière de développement durable, rassemblant les institutions européennes, les Etats, les collectivités locales, le monde associatif et les entreprises et débouchant sur un processus législatif ambitieux englobant notamment les transports, les déchets, la biodiversité...

Par ailleurs, en termes de mobilité urbaine, les associations membres de la MEPLF

estiment que le bilan de la Commission européenne est jusqu'ici assez mitigé. Aussi, elles appellent à ce que la stratégie UE2020 prenne mieux en compte l'enjeu des transports durables, efficaces et équitables, tel que prévu par la Stratégie de Göteborg dans son objectif de limitation des effets négatifs des transports et de correction des déséquilibres régionaux.

Ils contribueront à la réalisation des objectifs ambitieux de l'UE de lutte contre le changement climatique et amélioreront la compétitivité des territoires en même temps que la vie quotidienne des citoyens européens.

## Rôle des services d'intérêt général

Les associations membres de la Maison européenne des pouvoirs locaux français se félicitent de la reconnaissance du rôle des services d'intérêt général (SIG) par le Traité de Lisbonne qui leur consacre un protocole, mais estiment que ce n'est pas suffisant.

Elles insistent pour que leur rôle pour « *Favoriser l'émancipation dans des sociétés ouvertes à tous* », orientation avancée par la Commission européenne dans son document de consultation, soit reconnu dans les futures orientations de la stratégie UE2020 et demandent également que les modalités d'organisation et de financement de ces services soient davantage sécurisées.

Les services publics locaux de proximité contribuent en effet pleinement à la cohésion sociale : leur disparition participe à la marginalisation de certaines zones.

## Stratégie UE2020 et budget communautaire

Les associations membres de la Maison européenne des pouvoirs locaux français réaffirment leur volonté de voir le budget communautaire doté de moyens permettant de financer des politiques ambitieuses, objectif qui ne pourra être atteint sans budget conséquent.

Elles soutiennent la Commission européenne lorsqu'elle affirme, dans son document de travail, que le budget communautaire reflétera les orientations de la stratégie UE2020, d'autant que les débats sur ces futures orientations sont concomitants de ceux sur les prochaines perspectives financières.

Les associations membres de la Maison européenne des pouvoirs locaux français attendent en particulier de la Commission européenne et du Conseil européen un engagement fort en faveur de la politique de cohésion, en tant qu'outil participant à la réalisation des orientations de la stratégie UE2020.

La politique de cohésion poursuit en effet clairement des buts identiques : renforcer la cohésion économique et sociale de l'UE.

Si elle a permis une diminution des disparités interrégionales, les disparités infrarégionales, quant à elles, s'accroissent. Aussi la politique de cohésion doit-elle continuer à s'appliquer à l'ensemble du territoire de l'UE.

## Territorialisation des politiques

Les associations membres de la Maison européenne des pouvoirs locaux français sont très attachées à la prise en compte de la dimension territoriale de toutes les politiques européennes et demandent que, pour chaque nouvelle initiative européenne, la Commission évalue l'impact territorial de ces différentes dispositions.

La stratégie UE2020 ne doit pas être coupée des territoires : son élaboration doit tenir compte des besoins des territoires et sa mise en œuvre doit s'appuyer sur le rôle incontournable des élus locaux dans l'exécution des politiques publiques.

## Critères de la stratégie UE2020

Il conviendra de veiller également à ce que les critères d'intervention des instruments financiers venant en appui de la stratégie UE2020 soient compatibles avec cette approche territorialisée du développement.

Par exemple, au titre de la politique de cohésion 2007-2013, des critères très restrictifs ont été définis pour flécher les crédits, empêchant ainsi des projets structurants d'être financés sur des territoires.

Les associations membres de la Maison européenne des pouvoirs locaux français souhaitent donc, qu'à l'occasion des débats sur l'avenir de la stratégie de Lisbonne, la définition de ces critères soit élargie et adaptée aux caractéristiques des projets de développement des territoires.

## Gouvernance

Les associations membres de la Maison européenne des pouvoirs locaux français souhaitent que les élus locaux ou leurs représentants soient pleinement associés à l'élaboration, la mise en œuvre et à l'évaluation de la stratégie UE2020, notamment car ce sont eux qui en garantissent une application efficace sur le terrain.

Des financements appropriés doivent aussi être prévus.

Selon elles, l'une des raisons qui a présidé à l'échec de la stratégie de Lisbonne est en effet le manque d'appropriation de celle-ci par les collectivités locales alors que leur rôle est essentiel dans la mise en œuvre des différentes politiques participant de cette stratégie.

Les associations membres de la Maison européenne des pouvoirs locaux insistent donc sur le principe de partenariat et la nécessité d'associer systématiquement les niveaux infranationaux de décision.

Les associations membres de la Maison européenne des pouvoirs locaux français sont d'ailleurs prêtes à travailler avec les institutions européennes, l'Etat, les différents niveaux de collectivités territoriales et l'ensemble des parties prenantes publiques et privées pour faire connaître les orientations de la stratégie UE2020.

Elles prennent acte avec satisfaction de la volonté de la Commission européenne de travailler avec le Parlement européen et les Parlements nationaux.

Elles s'opposent à toute volonté de renationalisation des politiques européennes, et souhaitent que soit mise en place une véritable gouvernance multi-niveaux qui fournisse les conditions nécessaires pour atteindre avec succès les objectifs sociaux, économiques, environnementaux et de cohésion territoriale que s'est fixée l'Union européenne.

## Associations membres de la Maison européenne des pouvoirs locaux français

- L'**Association des maires de France (AMF)** réunit aujourd'hui près de 36 000 membres. Elle est présidée par Jacques Pélissard, Député-maire de Lons-le-Saunier.
- L'**Assemblée des départements de France (ADF)** réunit les 102 Départements français. Son Président est Claudy Lebreton, Président du Conseil général des Côtes-d'Armor et Président de la MEPLF.
- L'**Association des maires de grandes villes de France (AMGVF)** réunit 96 membres représentant les villes et les groupements intercommunaux de plus de 100 000 habitants. Elle est présidée par Michel Destot, Député-maire de Grenoble.
- La **Fédération des maires de villes moyennes (FMVM)** compte 190 adhérents, maires de villes dont la population est comprise entre 20000 et 100 000 habitants ainsi que présidents d'établissements publics de coopération intercommunale. Cette association est présidée par Bruno Bourg-Broc, Député-maire de Châlons-en-Champagne.
- L'**Association des petites villes de France (APVF)** rassemble plus de 1100 communes, dont la population est comprise entre 3000 et 20 000 habitants. Son Président est Martin Malvy, ancien ministre, Président du Conseil régional Midi-Pyrénées.